

# RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF

## Commune Déléguée de Lignières la Carelle

Salle de la Mairie, le **Mercredi 16 Juin 2021 à 20 h 00**

**Présents** : Mrs LAMBERT Jean-Luc, FONTAINE Éric, BRESTEAUX Jean-Christophe, CHANDAVOINE Joël, LE BRECQ Olivier, MABILLE Bruno, MARMION Luc, POIRIER Jacques, et Mmes PATOUT Prescilla, LEMERCIER Mireille, MORLIER Sylvie, ROUSSEL Nelly.

**Absent excusé** : Mr HUBERT Damien

**Absente** : Mme BEUNECHE Adeline

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc LAMBERT

Début de séance : 20 h 00

### COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le 16 juin 2021 à 20 h 00, les membres du Conseil Consultatif Communal de Lignières la Carelle, par convocation du 4 juin 2021, se sont réunis sous la Présidence de M. Jean-Luc LAMBERT, Maire délégué de Lignières la Carelle.

#### APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Les membres du Conseil Consultatif n'ont aucune remarque à formuler concernant le compte-rendu de la dernière réunion du 26 février 2021.

#### POINT SUR LES TRAVAUX EFFECTUES OU EN COURS SUR NOTRE COMMUNE

##### Démoussage de toitures

Le démoussage des toitures des 2 préaux et de l'abribus a été réalisé comme prévu par l'entreprise RENOUE de Louvigny (72). Une gouttière a été posée par cette même entreprise sur l'abribus.

##### Installation des filets pare-ballons

Afin de solutionner le problème des ballons qui trop souvent atterrisaient dans les propriétés voisines, un filet pare ballons d'une hauteur de 6 mètres, a été installé aux abords du city stade par l'entreprise NERUAL de Cossé le Vivien (53). Cet aménagement devrait permettre de préserver la tranquillité des riverains.

Par ailleurs, cette même entreprise a remplacé le filet pare ballon derrière le but de foot. Le filet derrière l'autre but sera remplacé ultérieurement.

##### Curage des fossés

Le curage des fossés a été réalisé cette semaine par l'entreprise MARTIN aux lieux-dits « Les Bignons » et « La Cocherie ».

### **Réunion de la Commission « Embellissement »**

Cette réunion s'est déroulée le 13 mars dernier et a permis d'étudier la commande des fleurs bisannuelles, faire un état des lieux des massifs et jardinières, ainsi que des chemins pédestres situés sur la commune.

M. le Maire remercie M. BRESTEAUX, qui a réalisé le plan de tous les parterres de la commune pour permettre aux employés communaux de suivre un schéma détaillé des plantations à effectuer.

Les membres du Conseil Consultatif mettent en évidence le mauvais entretien du centre-bourg : pelouses, parterres de fleurs, état du cimetière déplorable, chemins pédestres non entretenus, fleurs plantées tardivement (*mi-juin*). M. le Maire précise que ce mauvais entretien est lié à des circonstances particulières : 1 employé communal en congés et un autre en formation, période de pousse extrême, installation des panneaux d'affichage pour les élections.

Les membres de conseil consultatif préconisent de revoir l'organisation générale de l'entretien extérieur en planifiant des jours d'intervention sur chaque commune déléguée et de s'y tenir. Il est fait le constat que le nombre d'employés communaux reste largement insuffisant pour satisfaire tous les travaux à effectuer. Il est suggéré l'embauche d'un salarié supplémentaire à temps complet ; d'autant que, l'entretien du gymnase, de la maison d'assistantes maternelles et de l'ancienne gendarmerie va venir s'ajouter prochainement à la liste des tâches déjà nombreuses effectuées par nos employés communaux.

### **Entretien des chemins pédestres**

Plusieurs bénévoles se sont retrouvés le samedi 24 avril 2021 en matinée pour procéder au nettoyage de nos 8,5 kms de chemins pédestres. M. le Maire délégué les remercie pour leur aimable participation.

Bien que l'entreprise ATL soit passée le 21 mai 2021, il est constaté à ce jour que l'herbe a fortement repoussé, ce qui donne une mauvaise image de notre commune aux nombreux randonneurs qui viennent arpenter nos chemins. Il conviendrait de prévoir un broyage tous les 15 jours dans ces périodes de fortes pousses. M. FONTAINE se propose de le faire, et suggère l'achat d'un broyeur déporté qui pourrait être mis sur le tracteur de la commune.

M. CHANDAVOINE précise qu'il ne faut pas abuser des aides bénévoles qui doivent rester très ponctuelles.

### **Réunion de la Commission « Travaux »**

Les membres de cette commission se sont réunis le samedi 27 mars 2021 pour engager leurs premières réflexions sur le projet d'aménagement de sécurité du centre-bourg (*voir chapitre suivant*).

## **POINT SUR LE RECOURS POUR REMPLACEMENT DES TUILES DEFECTUEUSES SUR LA TOITURE DE L'EGLISE**

M. le Maire rappelle que la toiture de l'église a été entièrement refaite par l'entreprise LOUVEAU d'Essay en 1997.

Suite à une demande de devis pour le démoussage de ces tuiles, les entreprises ont constaté que de nombreuses tuiles sont défectueuses.

Un recours a été engagé le 4 novembre 2020 contre la Société TERREAL qui intervient aux droits de la Société LAMBERT (*fabricant des tuiles*).

La société TERREAL a missionné un expert qui est venu sur place le 18 mai dernier. Ses conclusions devraient nous parvenir dans environ 6 mois, soit en octobre ou novembre prochain.

## **PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE DU CENTRE-BOURG**

La commission « Travaux » lors de la réunion qui s'est déroulée le 27 mars 2021 a engagé ses premières réflexions sur ce projet (*voir compte-rendu*).

Plusieurs propositions ont été énumérées par les membres de la commission, qu'il conviendra d'affiner lors de prochaines réunions.

Pour nous aider à la bonne réalisation de ce projet, la Société INGERIF de Conlie (72) a été retenue pour une assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO). Dans un 1<sup>er</sup> temps, le conseil municipal de Villeneuve en Perseigne, en séance du 17 mai 2021, a validé le levé topographique et l'étude du projet.

En effet, un état topographique a été demandé pour, par la même occasion, revoir le réseau pluvial du bourg et ainsi essayer de pallier les problèmes d'inondation qui deviennent récurrents lors de fortes pluies.

## **POINT SUR LA LIVRAISON DE LA FIBRE SUR LA COMMUNE**

La réception de la 3<sup>ème</sup> plaque est prévue le 28 juin prochain, ce qui ouvre le délai avant la commercialisation qui est de 3 mois. Ainsi, les utilisateurs potentiels pourront demander le raccordement à l'opérateur de leur choix à partir de début octobre 2021.

M. MARMION souligne un retard important et précise qu'il avait compris, lors d'une réunion publique, que les 3 plaques devaient être réceptionnées en même temps.

## **INFORMATION SUR LES PROJETS EN COURS SUR VILLENEUVE**

M. le Maire présente les projets en cours sur Villeneuve en Perseigne et leur état d'avancement

- Construction du Gymnase à La Fresnaye sur Chédouet
- Construction de la MAM (*Maison d'assistantes Maternelles*) à La Fresnaye sur Chédouet
- Remplacement de la Passerelle salle de la Charmille à Saint Rigomer des Bois
- Mise aux normes (*électriques*) de la Maison Gaston Floquet à Saint Rigomer des Bois
- Mise en location de 6 appartements dans l'ancienne gendarmerie de La Fresnaye sur Chédouet
- Travaux d'extension du réseau d'assainissement du bourg de Saint Rigomer des Bois
- Travaux de réfection à l'intérieur de l'église de Chassé – Montigny
- Remplacement de la bâche du barnum situé à l'aire de jeux de Chassé
- Information sur la fermeture de la boulangerie de La Fresnaye sur Chédouet

## **ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

La préfecture de la Sarthe a autorisé le transfert du bureau de vote de la Mairie vers la Salle polyvalente. Malgré la distribution de flyers dans les boîtes à lettres de la commune, il est difficile de mobiliser des personnes pour devenir accessuels. M. le Maire remercie les membres du Conseil Consultatif, et les Lignéirois qui se sont proposés pour venir aider à tenir les bureaux de vote pour ces 2 tours de scrutin.

## **INTEGRATION NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL CONSULTATIF**

M. le Maire rappelle la démission de Mme Nicole MOUSSAY (*Présidente de l'A.S.C.L.*) qui représentait l'A.S.C.Lignéiroise au sein du Conseil Consultatif et qui propose Mme Nadine LAMBERT pour la remplacer et représenter cette association. Les membres du conseil consultatif valide ce remplacement.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ M. CHANDAVOINE fait part de son indignation face aux nombreuses incivilités constatées au tri sélectif
- ✓ Opération « 1 naissance = 1 arbre » lancée par le Conseil Régional.  
A Lignières la Carelle, 6 naissances ont été enregistrées en 2020, soit 6 arbres à planter. Il convient de réfléchir à l'endroit où ils pourraient être plantés.  
La Commission « Embellissement » se penchera sur le sujet.
- ✓ Possibilité de s'inscrire auprès de la MSAP à un atelier « initiation au numérique »  
Voir le bulletin communal « Les Clochers » n°12 Page 3.
- ✓ Des activités sont proposées du 8 au 30 juillet 2021 aux jeunes de Villeneuve en Perseigne dans le cadre de CLSH (*Centre de Loisirs sans hébergement*). Les inscriptions sont à déposer à la MSAP.
- ✓ Un arrêté du 18 mai 2021 a reconnu notre commune à l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols (*fissures constatées sur certaines habitations*)
- ✓ Il est remis à chaque conseiller du conseil consultatif un courrier rédigé le 15 juin 2021 par M. TROTET, Maire de Villeneuve en Perseigne, qui fait réponse aux interrogations d'un conseiller municipal sur l'évolution de la charge budgétaire des frais de personnel.

*Personne ne réclamant la parole, la séance est close à 21 h 45.*

Fait à Lignières la Carelle, le 24 juin 2021  
Le Maire délégué de Lignières la Carelle,

Jean-Luc LAMBERT

